



Réseau Mondial de Justice Électorale

SOMMAIRE

NOTE CONCEPTUELLE	3
RÈGLES DE PARTICIPATION	8
ACCORDS GÉNÉRAUX.....	10
PROGRAMME PRÉLIMINAIRE	13

NOTE CONCEPTUELLE

Le Tribunal Electoral du Pouvoir Judiciaire de la Fédération du Mexique (TEPJF) a convoqué des Tribunaux Électorales, Cours Constitutionnelles, Cours Suprêmes de Justice et d'autres organismes et institutions, avec l'objet de créer un réseau qui permettra de développer, analyser et donner suite à un agenda mondial commun en matière de justice électorale dans un État Constitutionnel et Démocratique de Droit.

C'est dans ce contexte que, pendant la VII^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur la Jurisprudence Électorale Américaine, le TEPJF a proposé la création d'un Réseau Mondial qui permette l'échange d'expériences, de bonnes pratiques et de travaux remarquables en la matière, mais également de contribuer au désigne et la mise en œuvre d'stratégies communes pour la résolution de problèmes communs. Tout cela à partir de la création d'un agenda conjointe.

Le Réseau Mondiale de Justice Électorale est donc une réponse aux défis soumis aux tribunaux électoraux et cours constitutionnelles au sein de la démocratie contemporaine ; tout cela vu à partir de la tutelle effective des droits politiques et électoraux et les systèmes de représentation, et dont l'objectif c'est offrir un espace de réflexion spécialisée et transversale à propos des plus importants dilemmes normatives, théoriques et pratiques, auxquels sont actuellement confrontés par les autorités chargées d'assurer la justice électorale et l'État de droit dans les démocraties.

Pour cela, on cherche de générer un espace inclusif et représentatif qui convoque trois principales catégories de membres :

1. Les représentants de cours et tribunaux en rendant justice électorale ou qui résolvent des questions liées avec l'exercice des droits de participation et représentation politique ;
2. Les organismes internationaux, soient-ils intergouvernementaux, civils ou quelconque nature, dont son ordre et action inclus les sujets propres du Réseau Mondial ; et
3. Les *think tanks*, les centres d'études spécialisés et les experts ou expertes, académiques et personnes spécialités avec une expertise significative pour les objectifs du Réseau Mondial.

Ce modèle va au-delà des associations académiques, professionnelles ou des institutions spécialisées, étant donné qu'il offre un espace de réflexion collective et de partage d'expériences sur le thème de la justice électorale, qui conserve sa précision thématique.

Les défis des démocraties contemporaines

Après la troisième vague de démocratisation et avec la généralisation des processus électoraux, la justice électorale joue un rôle décisif pour garantir la stabilité du système démocratique dans sa conception la plus large (le droit de vote et celui d'être élus, le système des partis politiques et la légitimité de l'accès au pouvoir politique) conformément au cadre normatif et la consolidation de la gouvernabilité démocratique.

Au niveau mondial, la citoyenneté exprime d'être insatisfaite pour les mécanismes de recollections des plaintes en plusieurs systèmes démocratiques. Néanmoins, la démocratie continue d'être la méthode du gouvernement et de renouvellement du pouvoir politique le plus utilisé, de même que ses mécanismes de consultation populaire continuent en étant convenables pour l'attention des plaintes et le mécontentement social.

Pour cette raison, la création d'un Réseau Mondial de Justice Électorale focalisé en analyser les défis des démocraties contemporaines et l'échange institutionnel d'expériences et recommandations parmi ses membres, est considérée une composante essentielle pour le futur de la démocratie.

Objectif du Réseau Mondial de Justice Électorale

Fortifier la gouvernabilité démocratique globale à partir de la délibération, le design et la recommandation de stratégies au niveau national, régional et mondial, dès une perspective juridictionnelle, en promouvant une communication dynamique, d'haute participation pendant l'échange d'expériences, meilleures pratiques, opinions consultatives et toute classe de soutien en attention aux besoins, soient individuels ou collectifs, de ses membres.¹

Stratégie

1. La construction d'une plateforme technologique d'avant-garde qui permet de :
 - Générer l'échange de documentation législative électorale, institutionnelle, juridictionnelle, informative et de divulgation.
 - Organiser des activités formatives et de capacitation.
 - Créer une base de données dans laquelle on partage d'expériences législatives, décisions judiciaires et d'articles des expertes et experts sur le sujet.

¹ Contrairement à d'autres associations et organisations focalisés en la promotion de la démocratie, ce Réseau se composerait des autorités chargées de la justice électorale. Également, l'objectif c'est de conjuguer l'analyse académique avec celui constitutionnel d'un point de vue de politiques publiques pour que les recommandations émergées -lesquelles ne sont pas contraignantes- puissent être mises en place par les membres du Réseau.

- Développer des séances à distance et périodiques entre les membres.
 - Tenir à jour l'information pertinente liée à la justice électorale, les défis des démocraties contemporaines et des systèmes électoraux.
 - Créer un mécanisme de mesure de la perception urbaine sur le fonctionnement des institutions chargées de la justice électorale, et sa progression.
2. Concevoir des mécanismes consultatifs et de diagnostic en permettant d'évaluer situations problématiques spécifiques, et également, de proposer des solutions viables à partir d'un point de vue de politiques publiques ou législatives. Tout cela à la demande des membres.

On cherchera de garantir la diversité de toute proposition ou réponse fait pendant l'exécution de la totalité des lignes d'action.

Lignes initiaux d'action

- La cartographie des membres originaires du Réseau Mondial (alliances stratégiques).
- La définition d'un *Document de Base* du Réseau Mondial, lequel sera intégré par les principes d'agissement, code éthique, de même que les droits et obligations des membres.
- La création d'un agenda initial conformé des sujets en commun, avec l'objectif d'identifier les défis des démocraties contemporaines, et aussi en vue de fortifier les institutions démocratiques et les mécanismes de résolution du contentieux électoral ; tout cela comme une activité essentielle pour la préservation de la légitimité des processus démocratiques.

Adhésion

Trois catégories d'appartenance au Réseau Mondial sont considérées :

1. Les membres constituants : ils sont chargés de convenir les principaux éléments et l'intégration de l'Assemblée Constituant du Réseau Mondial.
2. Les membres ordinaires : les tribunaux électoraux, cours constitutionnelles et d'autres institutions publiques en souhaitant de s'adhérer aux travaux du Réseau.
3. Les associés au Réseau : il s'agit d'autres forums, organisations ou communautés en développant des sujets d'intérêt pour le Réseau. Ces relations peuvent être de caractère temporel ou permanent.

Pendant sa création, l'adhésion au Réseau Mondial sera gratuite et les Membres Constituants définiront le mécanisme de financement collectif pour les projets convenus dans l'agenda initial, en considérant sa fonction consultative et pragmatique.

Chaque participante à la réunion constitutive programmée en novembre, prendra à sa charge la dépense correspondante au déplacement aérien dès son pays d'origine. Comme pays d'accueil, le Mexique couvrira les frais correspondants au logement, nourriture et transportation locale, et également fournira les espaces propres pour les séances de travaux.

Nature des décisions du Réseau Mondial de Justice Électorale

Tout document, recommandation et proposition adopté par le Réseau Mondial **seront de caractère non contraignant**. Les décisions seront prises autour d'un espace consultatif, délibératif, de rigueur académique et méthodologique, dans un contexte de liberté d'expression et pensée, sur la base des codes éthiques établis et conformément à l'engagement commun sur la protection de l'information donnée par ses membres.

Structure du Réseau Mondial de Justice Électorale

Ci-après est proposée une structure du Réseau Mondial, afin de garantir la continuité de ses travaux :

- Comité Directeur
 - Présidence
 - Première vice-présidence
 - Deuxième vice-présidence
- Secrétariat
 - Membre de la présidence précédente
 - Membre de la présidence actuelle
 - Membre de la présidence élue
- Comité académique consultatif

Comité Directeur

La conformation du Comité Directeur essayera d'obtenir une balance régionale et de genre, et devra inclure l'un des Membres Originaires². Le Comité Directeur a comme responsabilité la définition de l'agenda de l'Assemblée Plénière, la création des groupes de travail pour analyser les sujets prioritaires et les stratégies communes, identifier toute

² Ils sont les institutions qui ont participé à la Réunion de préparation du Réseau Mondial de Justice Électorale, en mai 2017.



opportunité de collaboration avec d'autres réseaux, associations et organisations, de même que celles convenues par les Membres Originaires.

Les Membres Originaires conviendront la proposition d'agenda pour la réunion constituant. Pendant la réunion de novembre 2017, les Membres Constituants adopteront les documents fondamentaux, éliront le Comité Directeur et définiront l'agenda de travail pour l'année prochaine.

Secrétariat

Le Secrétariat a pour objet de soutenir et donner suite aux décisions prises par les membres du Réseau Mondial. Pour cela, il coordonnera les mesures pour la réalisation des réunions, la compilation et distribution de documents, la gestion des communications à l'intérieur et d'autres mesures demandées par le Comité Directeur.

Comité académique consultatif

La structure du Réseau Mondial compte avec un Comité académique afin de fortifier la rigueur académique et méthodologique pendant ses discussions. Il sera intégré par expertes et experts en Droit, Science Politique, Philosophie, Relations Internationaux, Administration Publique, Sociologie, Anthropologie et d'autres domaines de connaissance. Ses membres développeront des études qui feront partie de toute délibération et également guideront les décisions du Réseau Mondial.

Groupes de travail

Les groupes de travail seront installées pour le fonctionnement du Réseau Mondial et ses lignes d'action. Sa mission sera d'analyser les décisions juridictionnelles³, les cases et les thèmes prioritaires. Ces groupes de travail auront la capacité de se réunir plus régulièrement et d'organiser des forums de discussion pour la production des documents, base de données et d'autres intrants.

³ *Sentencias*, en espagnol.

RÈGLES DE PARTICIPATION

Introduction

Le Réseau Mondial de Justice Électorale est une réponse aux défis soumis aux tribunaux électoraux et cours constitutionnelles au sein de la démocratie contemporaine. La tutelle effective des droits politiques et électoraux est une matière sensible que demande un haut degré de sensibilité. Pour cela, le Réseau cherche à offrir un espace de réflexion spécialisée et transversale à propos des plus importants dilemmes normatives, théoriques et pratiques, auxquels sont actuellement confrontés par les autorités chargées d'assurer la justice électorale et l'État de droit dans les démocraties.

En raison du principe de liberté d'expression des idées pendant les séances du Réseau Mondial, on propose les règles et principes de participation :

OUVERTURE

Les participantes seront prêtes à intervenir pendant les séances de travail.

COOPÉRATION

L'assistance aux réunions signifie l'obligation à contribuer aux travaux.

JURIDICTION

Les participants pourront s'exprimer que sur les sujets spécifiques aux travaux du Réseau Mondial.

CONFIDÉNTIALITÉ

Les participants auront garantie que toute opinion exprimée pendant les séances sera que pour les travaux du Réseau et ne transcenderont pas à l'opinion publique.

DIFUSION

Les participants feront partie de la diffusion des résultats et des accords obtenus pendant les séances de travail.

ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

Les participants respecteront en tout moment les règles morales qui régissent les conduites des fonctionnaires et juges en travaillant la matière électorale.

INTÉGRITÉ

Les participants s'efforceront de se conduire avec les principes de droiture, probité, honnêteté et dignité pendant les séances de travail.

OBJECTIVITÉ

Les interventions des participants seront toujours impartiales et sans poursuivre quelque intérêt, avec la finalité de améliorer et optimiser les séances de travail.

CONSIDÉRATION

En tout moment les participants interviendront en respectant le temps de parole et les points de vue des autres membres.

ACCORDS GÉNÉRAUX

RÉSEAU MONDIAL DE JUSTICE ÉLECTORALE

MEXICO

Le 9 mai, 2017

Les Représentants du Tribunal Electoral du Pouvoir Judiciaire de la Fédération du Mexique, l'Organisation des Nations Unis, le Programme des Nations Unis pour le Développement au Mexique, l'Organisation des États Américains, l'Institut International pour la Démocratie et l'Assistance Électorale, le Caméra National Electoral de la République argentine, le Tribunal Supérieure Electoral du Brésil, le Tribunal Qualificateur d'Élections du Chili, le Conseil National Electoral de Colombie, le Tribunal Suprême Electoral du Costa Rica, la Cour Constitutionnelle de la République d'Indonésie, la Fondation Internationale pour Systèmes Électorales et la Fondation Getulio Vargas, réunis à Mexico le 8 et 9 mai 2017.

Au cadre de la Réunion de préparation du Réseau Mondial de Justice Électorale, nous **décidons** :

1. Réaffirmer l'intérêt des participants pour créer un réseau pour la génération et distribution de la connaissance sur le rôle de la justice électorale en la protection de l'intégrité pendant le procès électoral. Le Réseau Mondial de Justice Électorale (RMJE), en considérant la pluralité de design d'institutions et mécanismes pour la tutelle des droits politiques à chaque pays.
2. Explorer plusieurs alternatives d'adhésion, en considérant l'inclusion des organismes dont sa fonction principale, soit exclusive ou partagée, c'est la protection ou tutelle des droits politiques au sein du contentieux électoral, pendant le cycle électoral. De même, Il sera tenu compte de la participation d'organismes internationaux, fondations, centres de recherche (*think tanks*) ou universités tant

qu'ils contribueront avec connaissance et ressources du point de vue de la justice électorale, afin de faire face aux défis des démocraties contemporaines. Les membres fondateurs fixeront les critères pour l'admission des membres au Réseau.

3. Considérer les quatre systèmes de Résolution des Disputes Électorales, conformément au *Manuel de Justice Électorale* d'IDEA International, pour que l'intégration du Réseau considère des représentants correspondants à chaque un de ces quatre systèmes :
 - a. Par une assemblée législative ou d'autre assemblée politique
 - b. Par un organisme dans une des catégories ci-dessous :
 - i. Tribunaux ordinaires du pouvoir judiciaire
 - ii. Tribunaux ou conseils constitutionnels
 - iii. Tribunaux administratifs
 - iv. Tribunaux électoraux spécialisés
 - c. Par organismes d'administration électorale avec facultés juridictionnelles
 - d. Par organismes *ad hoc* créés à l'aide de la communauté internationale ou comme une solution institutionnelle interne pour un procès électoral spécifique.
4. Préciser que tout accord pris au sein des réunions du RMJE, à le caractère unique de recommandation et pourtant il n'a aucun effet inaliénable pour les membres de ce Réseau.
5. Établir un Code Ethique, lequel devra être adopté par les membres du RMJE. Le Code Éthique sera conformé des principes indispensables pour faire partie du Réseau.
6. Adopter toute mesure nécessaire pour donner suite et soutenir le dynamisme de ce Réseau, à partir d'une stratégie de communication constante. À cette fin, chaque membre nommera un représentant et responsable de la communication entre les membres du Réseau. Par ailleurs, plusieurs activités spécifiques seront développées :

- a. Faire une étude ou diagnostique sur les organismes chargés de la tutelle des droits politiques au niveau mondial et/ou régional
 - b. Le Tribunal Electoral du Pouvoir Judiciaire de la Fédération du Mexique (TEPJF) mettra une plate-forme digitale à la disposition des membres du Réseau. Dans cette plate-forme ils seront partagés les documents fondamentaux, ainsi que les études déjà existants ou produits par le Réseau et/ou ses membres.
 - c. La Fondation Internationale pour Systèmes Électorales (IFES) contribuera à la formation et le renforcement des réseaux régionaux de droits politiques.
7. Fixer comme date limite le 30 juin 2017 pour définir les priorités thématiques du RMJE, lesquels seront argumentés pendant la réunion plénière, en considérant que l'un des axes transversales sera la parité de genre.
 8. Analyser sur les alternatives de soutenabilité financière du Réseau.
 9. Réaliser la réunion plénière du RMJE le 10 et 11 novembre 2017, à la ville de San Miguel de Allende, Guanajuato, Mexique.

PROGRAMME PRÉLIMINAIRE

Première Assemblée Plénière
9, 10 et 11 novembre, 2017, San Miguel de Allende, Mexique

Jeudi, le 9 novembre	
19h30	Dîner de bienvenu
Vendredi, le 10 novembre	
09h30	Inauguration
10h30	Photographie officielle
10h45	Pause
11h00	Première séance : Pourquoi un Réseau Mondial de Justice Électorale?
13h00	Déjeuner
14h30	Deuxième séance : Les défis des démocraties contemporaines : a) Désaffection démocratique b) Participation politique égalitaire c) Les médias et l'usage de nouvelles technologies d) Les élections et le financement politique
16h30	Pause
16h45	Table ronde : Les dilemmes de la justice. Quels sont les défis pour les organismes de résolution judiciaire électorale ?
18h45	Conclusions
Samedi, le 11 novembre	
09h00	Petit déjeuner : rapporteur sur les conclusions de la première journée de travail
10h30	Troisième séance : règles de fonctionnement du Réseau Mondial de Justice Électorale
12h00	Pause
12h15	Clôture
13h00	Déjeuner